



FICHE DE DONNEES SECURITE

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date de mise à jour : 06/07/2015 – Version : 1.0

SECTION 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur du produit

AGROCEAN LAMINACTIF

Solution d'azote, phosphore et potassium

1.2. Utilisation identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Engrais –Fertilisant foliaires aux algues

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

AGRIMER

Prat Menan - BP 29

29880 PLOUGUERNEAU - FRANCE

Tel : (33) 02 98 04 54 11

Fax : (33) 02 98 04 55 15

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Orfilla France (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Centre Anti-Poison (Rennes) : + 33 (0)2 99 59 22 22

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Aucun selon directive la Directive 67/548/CE ou Directive 1999 /45/CE, ou le Règlement CE 1272/2008

2.2. Eléments d'étiquetage

Etiquetage selon la Directive 67/548/CE ou Directive 1999 /45/CE : aucun

Etiquetage selon le Règlement CE 1272/2008 : aucun

Pictogramme de danger : aucun

Indication de danger : aucun

Phrase de risque : aucun

Conseil de prudence :

P102 : Tenir hors de la portée des enfants

P103 : Lire l'étiquette avant utilisation

P501 : Eliminer les contenants/récipients selon la réglementation locale/régionale/nationale/internationale

2.3. Autres dangers

Aucune donnée/information disponible

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélange

Composants présentant un danger :

Composant	Classification selon règlement CE 1272/2008	Classification selon directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE	Compositio n	Classification de la préparation
Formaldéhyde CAS : 50-00-0 N° INDEX : 605-001-00-5	Acute tox 3 H331 Acute tox 3 H311 Acute tox 3 H301	Xn; R20/21/22 R36/37/38 Carc cat 3; R40, R43	< 0.4 %	Non classée

N°CE : 200-001-8 Enregistrement : 01 - 2119488953-20-xxx	Skin irrit 2 H315 Eye irrit 2 H319 Skin sens 1 H317 Carc. 2 H351 STOT SE 3 H 335			
Complexe de cuivre éthanolamine	Acute Tox 4 H302 Eye irrit. 2 H319 STOT RE 2 H373	Xn :R22 Xi : R36/37	<0.15%	Non classée
Nitrate de potassium CAS: 7757-79-1 EC: 231-818-8	GHS03 Dgr Ox. Liq. 2, H272	O R8	<15%	Non classée

Composants ne présentant pas de danger :

Urée

Phosphate di-ammonique

Complexe de bore, fer, manganèse et zinc

Extrait de laminaire (algue)

Farine de laminaire

Préparation : AZOTE (6%) PHOSPHORE en P2O5 (5%) POTASSIUM en K2O (5%)

SECTION 4 - PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

En cas de :

- Inhalation : non spécifiquement concerné (liquide aqueux), amener la personne au grand air.
- Yeux : rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant 15 minutes, et consulter un ophtalmologiste.
- Peau : enlever les vêtements souillés. Rincer abondamment à grande eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin en cas de démangeaison et de rougeur.
- Ingestion : rincer la bouche à l'eau. Consulter rapidement un médecin. Ne pas faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

En fonction de la voie d'exposition : picotements, rougeurs, irritations, nausées, vomissements, diarrhées

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information complémentaire disponible

SECTION 5 - MESURES DE LUTTES CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Méthode : tous les moyens d'extinction sont appropriés.

Dangers spécifiques : dégagement possible de fumées toxiques. Recueillir séparément les eaux d'extinction.

Protection du personnel : appareils respiratoires.

5.2. Dangers particuliers résultants de la substance ou du mélange

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: oxydes d'azote, Ammoniaque, Oxydes de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

Ne pas pénétrer ou rester dans la zone dangereuse sans vêtements de protection chimique et sans appareil respiratoire autonome

Le port d'un appareil respiratoire autonome est recommandé pour pénétrer dans la zone dangereuse.

Eviter le rejet des eaux d'incendie dans les égouts.

SECTION 6 - MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLES**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédure d'urgence**

Précaution individuelle : éviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser des gants en caoutchouc ou latex, des lunettes de protection.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer et contenir l'épandage. Ne pas rejeter directement à l'égout ou dans le milieu naturel. Prévenir les autorités.

6.3. Méthode et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : ne pas diluer à grande eau. Récupérer avec un absorbant inerte et ramasser mécaniquement.

Ne pas réintroduire dans le bidon d'origine : considérer comme un déchet.

6.4. Référence à d'autres sections

Se référer aux sections 8 et 13

SECTION 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Manipulation : utiliser un masque respiratoire, des gants en caoutchouc ou latex, des lunettes de protection.

Eviter les dispersions accidentelles et éclaboussures. Eviter le contact avec la peau ou les yeux. Ne pas respirer les vapeurs.

Ne pas manger, fumer, boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage tenant compte des éventuelles incompatibilités

Stockage : en emballage fermé, à l'abri du gel et de la chaleur. Ne pas stocker à proximité de produits alimentaires et boissons, y compris ceux pour les animaux. Limite de gerbage : 2 palettes.

Emballage: cuve 1000 litres, bidon 5 litres ou bidon 10 litres d'origine. Ne pas stocker dans d'autres récipients.

Conserver le produit dans le récipient d'origine étiqueté et fermé.

7.3. Utilisation finale particulière

Pas d'information complémentaire disponible

SECTION 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle**

Mesures d'ordre technique : travailler en plein air ou dans un lieu bien ventilé

Valeurs limite d'exposition : aucune étude n'a été réalisée pour le moment sur ce mélange

Données relatives aux composants :

Formaldéhyde (< 0.4 %) :

Dose dérivée sans effet DNEL :

Formaldéhyde 50-00-0	Effets locaux
DNEL Travailleur, effets systémiques long terme, dermique	240 mg/kg pc/j
DNEL Travailleur effets locaux, inhalation	1 mg/m ³
DNEL Consommateurs, effets systémiques long terme, contact dermique	102 mg/kg pc/j
DNEL Consommateurs, effets systémiques, long terme, inhalation	3,2 mg/m ³
DNEL Consommateurs, effets systémiques, long terme, ingestion	4,1 mg/kg pc/j
DNEL Travailleurs, effets systémiques à long terme, inhalation	9 mg/m ³
DNEL Travailleurs, long terme, effets locaux, contact avec la peau	0,037 mg/cm ²

DNEL Travailleurs, long terme, effets locaux, inhalation	0,5 mg/m ³
DNEL Consommateurs, long terme, effets locaux, contact avec la peau	0,012 mg/cm ²
DNEL Consommateurs, long terme, effets locaux, inhalation	0,1 mg/m ³

Concentration prédite sans effet (PNEC)

Formaldéhyde 50-00-0	Effets locaux
Eau douce	0,47 mg/l
Eau de mer	0,47 mg/l
STP	0,19 mg/l
Sédiment d'eau douce	2.44 mg/kg dwt

Monoéthanolamine (< 5 %) :

VLE : 3 ppm ; VME : 1 ppm (France)

Nitrate de potassium (CAS: 7757-79-1) (< 15 %) :

Compartiment de l'environnement : Eau douce - PNEC : 0.45 mg/l

Compartiment de l'environnement : Eau de mer - PNEC : 0.045 mg/l

8.2. Contrôle de l'exposition

Procédure de surveillance : médecine du travail

Equipement de Protection

Protection respiratoire : masque respiratoire, masque anti-aérosol avec filtre type P1

Protection de la peau : gants imperméables et résistants aux produits chimiques. Vêtements de travail adaptés (manchons, tablier, gants à manchette, combinaison jetable...) selon tâche à accomplir.

Protection des yeux : lunettes de protection

Mesures particulières d'hygiène : se laver les mains après toute manipulation du produit. Ne pas manger, boire, fumer lors de l'utilisation du produit

Protection de l'environnement : Vider l'eau de rinçage du bidon dans la cuve de pulvérisation

SECTION 9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1 Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Apparence : liquide vert

Odeur : caractéristique.

Densité : 1.17 – 1.195

pH : 7.3 – 7.7

Solubilité : se disperse facilement dans l'eau.

Point de fusion : non applicable.

Point d'ébullition : non déterminé.

Température de décomposition : non déterminée.

Pression de vapeur : non applicable.

Dangers d'explosion : non applicable

Propriétés comburantes : non applicable

9.2. Autres informations

Non disponibles

SECTEUR 10 - STABILITE ET REACTIVITE**10.1 Réactivité**

Aucune donnée disponible (pas de risque particulier attendu)

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'emploi.

Le produit peut changer de couleur dans le temps, sans altération de ses qualités.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible (pas de risque particulier attendu)

10.4 Conditions à éviter

Stockage à des températures supérieures à 40 °C et inférieures à - 10°C

10.5 Matières incompatibles

Ne pas stocker dans des récipients métalliques

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, voir section 5

SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Pas de tests réalisés directement sur le mélange, la classification a été établie à partir des données existantes sur les substances contenues dans le mélange (méthode conventionnelle de calcul)

Toxicité aiguë : non classé

Nitrate de potassium (CAS: 7757-79-1) (<15 %) :

Par voie orale : DL50 > 3750 mg/kg -Espèce : Rat

Par voie cutanée : DL50 = 5000 mg/kg -Espèce : Rat

Par inhalation : CL50 = 527 mg/m³ -Espèce : Rat

Complexe de Cu de l'EDTA (< 0.15 %) :

Ingestion DL50 > 1000 mg/kg/rat

Monoéthanolamine (< 5 %) :

admin, orale (rat) DL50 = 1089 mg/kg, DL 50 cutané (lapin) = 2504 mg/kg

Inhalation rat CL 50 (4 h) : 1487 mg/m³

Formaldéhyde (< 0.4 %) :

Toxicité aiguë dermique : DL50 : 270 mg/kg (lapin)

Urée (<6%) :

Espèce : Rat DL50= 14300 mg/kg

Irritation cutanée : non classé

Sensibilisation : pas d'information disponible sur le mélange

Toxicité à dose répétée : pas d'information disponible sur le mélange

Formaldéhyde (< 0.4 %) :

Orale, US EPA : 20 mg/kg/j (rat, baisse de prise de poids, histopathologie)

NOAEL : 15 mg/kg/j

Orale, ATSDR : 0.2 mg/kg/j (Gastro)

Orale, Santé Canada : 2.6 mg/L (histopathologie, voir digestive).

Inhalation, Santé Canada : 0.12 mg/m³

Inhalation, OEHHA : 9 µg/m³

Cancérogénicité : pas d'information disponible sur le mélange

Formaldéhyde (< 0.4 %) :

INRS, cancérogène catégorie 3

US-EPA Air unit risk : 1,3.10⁻⁵ (µg/m³)-1 (squamous cell carcinoma)

OEHHA Inhalation unit risk : 6.10⁻⁶ (µg/m³)-1

Mutagénicité : pas d'information disponible sur le mélange

Toxicité pour la reproduction : pas d'information disponible sur le mélange

SECTION 12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES**12.1 Toxicité**

Aucune étude n'a été réalisée pour le moment sur ce mélange.

Composants :**Nitrate de Potassium (CAS: 7757-79-1) (< 15 %) :**

Toxicité pour les poissons : CL50 = 1378 mg/l -Durée d'exposition : 96 h

Toxicité pour les crustacés : CE50 = 490 mg/l -Espèce : *Daphnia* sp. - Durée d'exposition : 48 h

Toxicité pour les algues : NOEC = 1700 mg/l

Diammonium phosphate (< 10 %) :

Aiguë CE50 0,3 mg/l Poisson - *Labeo boga*

Urée (< 6%) :

CL50 > 6810 mg/l (*Leuciscus idus melanotus*)

CL50 > 10000 mg/l (*Daphnia magna*; 48 h)

Algue > 10000 mg/l (*scenedesmus quadricauda*; 8 jr)

Bactérie > 10000 mg/l (*Pseudomonas putida*; 16 h)

Monoéthanolamine (< 5 %) :

Toxicité aigue :

CL50 96 h *Cyprinus carpio* = 349 mg/l ;

EC50 48 h *Daphnia magna* = 65 mg/l,

EC50 72 h *Pseudokirchneriella subcapitata* = 2.5 mg/l

Toxicité chronique :

NOEC 30 j, *Oryzias latipes* = 1.2 mg/l,

LOEC 30 j *Oryzias latipes* = 3.6 mg/l,

NOEC 21 j *Daphnia magna* = 0.85 mg/l

Formaldéhyde (< 0.4 %) :

Poissons : CL50 = 100 mg/l (*Lepomis macrochirus*; 96 h)

Daphnies et invertébrés aquatiques : CE50 = 42 mg/l (*Daphnia magna*; 24 h) (DIN 38412)

Algues : EC5 = 0,3 mg/l (*Desmodesmus subspicatus* (algues vertes); 24 h)

Bactéries : EC5 = 14 mg/l (*Pseudomonas putida*; 16 h)

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas de perturbation attendue sur le fonctionnement des stations d'épuration, tous les composants sont dégradables ou biodégradables

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Les composants du mélange sont entièrement solubles dans l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune étude n'a été réalisée pour le moment sur ce mélange.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

SECTION 13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus : L'élimination doit se faire selon les normes en vigueur

Ne pas rejeter les résidus à l'égout.

Destruction / élimination : Eliminer les cartons, les palettes et les bidons selon la législation.

Décontamination / nettoyage : Les bidons doivent être préalablement rincés et vider dans les cuves de pulvérisation. Utiliser des containers. Eliminer dans une installation autorisée (incinération ou recyclage)

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU : non réglementé

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies : non réglementé

14.3 Classe de danger pour le transport

Route (ADR 2011) : non réglementé

Voie maritime (IDMG 2011) : non réglementé

14.4 Groupe d'emballage : non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement : non réglementé

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : pas d'information complémentaire disponible

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC : non concerné

SECTION 15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Règlements / législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Symbole de dangers : aucun

Phrases de risques : aucune

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour le mélange. Pas de scénario d'exposition disponible (le mélange n'est pas classé dangereux)

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au règlement CE 1907/2006 et au règlement 453/2010.

Détails de la révision : nouveau format

Phrases des risques dans la section 2 : aucune

Texte intégral des mentions dans la section 3 :

Xn : nocif

Xi : irritant

O : comburant

R20/21/22 : nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion

R36/37/38 : Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau

R40 : effet cancérigène suspecté

R43 : peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

R34 : provoque des brûlures

R36/37 : irritant pour les voies respiratoires

R22 : nocif en cas d'ingestion

R8 : favorise l'inflammation des matières combustibles

H272 : peut aggraver un incendie; comburant

H301 : toxique en cas d'ingestion

H302 : nocif en cas d'ingestion

H311 : toxique par contact cutané

H314 : provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

H315 : peut provoquer une irritation cutanée

H317 : peut provoquer une allergie cutanée

H319 : provoque une sévère irritation des yeux

H331 : toxique par inhalation

H335 : peut irriter les voies respiratoires

H351 : susceptible de provoquer le cancer

H373 : risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état des connaissances relatives au produit à la date de la mise à jour. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques encourus lorsque le produit est utilisé pour un autre usage que celui pour lequel il a été conçu.